



FORMER LES AVS A LA RELATION D'AIDE PERSONNALISEE AU SEIN DE L'INSTITUTION

Les AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) sont, depuis la loi du 30 avril 2003, de nouveaux acteurs de l'éducation. Ils accompagnent les élèves dans leur intégration au sein du groupe et leur apporte un soutien tout en veillant à maintenir l'autonomie des jeunes. Des difficultés demeurent quant à leur place et leur collaboration avec les enseignants.

🔥 Objectifs

- Connaître le public et le système éducatif.
- Identifier les caractéristiques des différents handicaps.
- Savoir répondre aux besoins spécifiques.
- Savoir se situer dans une posture d'accompagnement.
- Construire des repères et susciter une réflexion sur la place et le rôle de l'AVS dans l'école, la classe et l'environnement de l'enfant.

🔥 Pour quel public ?

Les Auxiliaires de Vie Scolaire.

🔥 Compétences visées

- Etre capable d'accompagner individuellement l'élève en situation de handicap.
- Etre capable de contribuer à la réalisation d'un projet individuel de scolarisation et de socialisation en milieu ordinaire.
- Développer une attitude réflexive sur sa pratique.

🔥 Contenus

- Le système éducatif français.
- Les différents types de handicaps.
- Communication, méthodes éducatives, démarches de médiation, gestes d'hygiène et de techniques (cahier des charges de la formation des AVS).

🔥 Intervenants

- Professionnels de l'accompagnement du handicap.
- Enseignants.

🔥 Durée totale préconisée

- 60 h (10 jours)

Dates et lieux

Dates : à définir

Lieux : en intra ou à Montreuil (93)

Coût : 1300 €

Budget : OPCALIA,
Enseignement privé ou fonds
propres

Renseignements

Pierre Santini

pierre.santini@ares.asso.fr

06 47 80 55 95